

**SÉANCE DU 06 MARS 2023**

Le 06 mars 2023, à 18h00 heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEois**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Élisabeth CLAVERIE, Maire.

**Présents :** Elisabeth CLAVERIE - Bernard DELBRUEL - Gérard TOUREL - Daniel DERRAC - Nelly FACCA - Xavier PETIT - Huguette DELPY-SOUTADÉ - Thierry MONTBROUSSOUS - Bruno BARDÉS - Françoise CHINCHOLLE - Franck GARRIC - Marie-Pierre CAMBON - Philippe FOULCHÉ - Ghislain PELLIEUX - Éric ALBERT - Stéphanie RAYMOND - Sylvie CLERGUE - David POUTRAIN - Nathalie JALBY - Claudette ROUQUETTE-BAULES - Bénédicte CATHALAU - Kadour SAMET

**Absents excusés représentés :** Marie LACAN (E.CLAVERIE) - Michel ALBENGE (G.TOUREL) - Maxime FONTANILLE (B.DELBRUEL)

**Absents excusés non représentés :** Francis SALABERT - Guy INTRAN

**Secrétaire de séance :** Ghislain PELLIEUX

**TRAVAUX DE DISSIMULATION DE RESEAU DE TELECOMMUNICATION ELECTRONIQUE**  
**21-DU-0002 DISSIMULATION BT SUR P0053 PRADELAS (CAMI VIEL) - 81380 LESCURE-D'ALBIGEois**

Au sens de l'article 4,1 de ses statuts, le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn exerce aux lieu et place des collectivités membres, la maîtrise d'ouvrage des travaux de premier établissement et/ou ultérieurs d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunications dans le cadre d'enfouissement coordonné avec celui des réseaux publics d'électricité.

Madame le Maire précise que dans le cadre de l'affaire "Dissimulation BT sur P0053 PRADELAS (Cami Viel)", suite à visite sur le terrain, les services du SDET estiment le montant des travaux de dissimulation de réseaux de télécommunications à charge de la commune à 33 900,00 € T.T.C.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son aval au Syndicat Départemental d'Energies du Tarn pour la réalisation de cette opération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'exposé ci-dessus,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **APPROUVE** la proposition qui lui est faite,
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,  
Élisabeth CLAVERIE

